

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1218

Rubrik: Médias

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à
ce numéro:
Yves Ecœur (ye)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Composition et maquette:
Valérie Bory,
Françoise Gavillet
Secrétariat: Murielle Gay-
Crosier Marciano
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et
Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

●●●

garantes d'une «sécurité de de base» qu'il fait explicitement référence. Dans cette catégorie, nous incluons sans hésiter l'assurance contre la maladie, le chômage et les risques liés à la vieillesse (AVS).

Prestations complémentaires sélectives

Pour les prestations qui ne sont pas considérées comme prioritaires, il faut alors faire intervenir la sélectivité. C'est ce qu'a fait le Conseil fédéral dans son projet d'assurance-maternité: la perte du revenu de la femme ne doit pas être un obstacle à la maternité, avec cependant un plafond de revenu; et, après avoir pris connaissance des résultats de la procédure de consultation, il va y ajouter des prestations complémentaires aux familles pour qui la naissance d'un enfant représenterait une charge financière dissuasive. Le raisonnement est clair: la situation matérielle d'un couple ou d'une femme ne doit en aucun cas conduire à renoncer à une maternité. Paradoxalement, ce sont les femmes des partis bourgeois qui poussent à la surenchère en exigeant une allocation universelle de naissance.

L'exemple de l'Université

On observe le même dilemme à propos d'une taxe semestrielle de 500 francs que devront payer dès l'automne tous les étudiants immatriculés à l'université de Genève, taxe que la gauche combat en référendum. La gratuité des études est-elle une condition nécessaire de la démocratisation des études ou cette démocratisation implique-t-elle que personne ne soit écarté des études supérieures pour des motifs financiers? La seconde solution a notre préférence parce que l'université reste un lieu accessible d'abord à des privilégiés matériels et qui confère ultérieurement un privilège financier et social. Dans ce cas, l'arrosage ne se justifie pas et ne contribue pas à cimenter la solidarité. Mais alors, et c'est ce qui existe à Genève, les étudiants à revenus modestes doivent bénéficier d'une allocation

d'étude, automatiquement allouée et d'une dispense de la taxe, ce qui est prévu.

Des procédures simplifiées

Quand sélectivité il y a, une information systématique et des procédures simplifiées permettent aux destinataires de profiter pleinement et sans humiliation de ce qui est leur droit.

Le ciblage généralisé conduit à la marginalisation des bénéficiaires de la politique sociale et en fin de compte à des réactions de refus de la majorité qui assume le coût de cette politique. Mais à l'inverse, défendre de manière rigide l'universalité de toutes les prestations conduit à gérer de manière antisociale les moyens financiers disponibles: chacun bénéficiera d'un peu mais pas selon ses besoins. ■

MÉDIAS

L'actionnariat du groupe *Berner Tagblatt-Medien* (BTM) a été restructuré pour assurer son ancrage bernois. Une liaison indirecte avec le Groupe Ringier a été liquidée par l'actionnaire principal, la famille Rheinhardt-Scherz.

Les nouvelles présentations sont à l'ordre du jour également pour les petits journaux. C'est le cas pour *Friedenspolitik*, publication d'organisations pacifistes, pour *Vorwärts*, organe en langue allemande du Parti du travail. Ce sera bientôt le cas pour *Le Peuple valaisan*, seul hebdomadaire d'un parti socialiste en Suisse romande.

L'hebdomadaire *WerbeWoche* a maintenant une émission régulière d'informations publicitaires sur la télévision locale zurichoise *Züri 1*.

Après 100 jours d'émission, la télévision locale *Telebärn* pour la région Berne-Fribourg-Bienne-Soleure a modifié considérablement sa grille de programmes pour mieux attirer des téléspectateurs. Des nouveaux moyens financiers seront nécessaires.

La région bernoise desservie par Rediffusion pourra capter 15 programmes supplémentaires. L'offre de base pour la ville de Berne comprend onze programmes (les quatre suisses, les deux internationaux auxquels la Suisse participe, France II et Allemagne I, *Telebärn*, une chaîne de service et une chaîne pour abonnés payants). Ceux qui ne désirent pas recevoir 43 programmes n'ont donc plus à payer pour le paquet complet.

EN MARGE DE LA VOTATION VAUDOISE DU 25 JUIN

Impôt sur la fortune

(ag) La droite vaudoise refuse que, lorsque la fracture sociale est patente et que les charges de l'Etat augmentent en conséquence, les grandes fortunes soient mises plus fortement à contribution par un impôt de solidarité.

Le gouvernement Juppé préparant son collectif budgétaire a pourtant fait ce raisonnement. Il trouve légitime de demander un peu plus à la fortune pour accompagner l'effort général que représentera une hausse de la TVA. Erreur en deça du Jura, vérité au-delà. ■